

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 1^{er} JUILLET 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 1^{er} juillet à 18 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'EYMOUTIERS dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Mélanie PLAZANET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 juin 2025

Présents : Mélanie PLAZANET, Philippe SIMON, Patricia LOURADOUR, Frédéric SUDRON, Christine CHABANAT, François DELCLOY, Jean RIBOULET, Dominique MONVILLE, Laurent DELEFOSSE.

Absents représentés :

Isabel SIMON a donné procuration à Christine CHABANAT,
Emmanuelle CHENIER a donné pouvoir à Mélanie PLAZANET,
Thibaut VACHER a donné pouvoir à Frédéric SUDRON.

Membres	Présents	Représentés
18	9	3

Ordre du jour :

CONSEIL MUNICIPAL

- Procès-verbal du 08 avril 2025
- Compte-rendu des décisions du Maire

COMPTABILITE

- Emprunt au budget principal 2025
- Subventions aux associations
- Cantine à 1€

TRAVAUX

- Rue de la République – Consultation Maîtrise d'œuvre
- Aile de la Mairie – Demande de subventions
- Aile de la Mairie – Mission SPS

PERSONNEL

- Compte Epargne Temps

TERRAINS

- Achat d'une parcelle à la Forêt
- Proposition d'achat d'une parcelle à la Condamine
- Proposition de cession d'une parcelle à la Communauté de communes des Portes de Vassivière
Rue du 8 mai 1945

FORET

- Mise en sécurité de la voie SNCF
- Proposition de vente de bois en bois façonné
- Affouage 2025/2026

INTERCOMMUNALITE

- Nombre et répartition des sièges à la Communauté de communes des Portes de Vassivière pour 2026
- Transfert de la compétence PLU

JUMELAGE

- Jumelage avec la commune de Niederbronn-les-Bains

DIVERS

- Convention fourrière 2025
- RGPD

Après appel nominal des présents, Madame le Maire constate l'absence de la moitié des membres du conseil municipal en exercice. En application de l'article L. 2121-17 du code général des collectivités, disposant que « le conseil municipal ne délibère valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente », Madame le Maire déclare que le conseil municipal se trouve dans l'impossibilité de pouvoir délibérer.

Elle renvoie la séance au **Mardi 08 juillet 2025 à 10h**.

Une nouvelle convocation sera adressée aux conseillers municipaux avec le même ordre du jour. La séance pourra alors se tenir sans condition de quorum.

A Eymoutiers, le 02 juillet 2025.

Le Maire,

Mélanie PLAZANET

